



**L'ESPLANADE**

## Réalisations

**La clôture** de la cour de l'école a été refaite en grillage rigide.

**Pose** d'une main courante aux escaliers du parvis de l'école.

**Les élèves** ont à disposition de nouveaux ordinateurs depuis le mois de février.

**La première tranche** des travaux de restauration des anciennes caves du château qui concernait les toitures est terminée.

**L'intérieur** de la salle des fêtes a été repeint.

**Trois tables** pique-nique et une aire de jeux pour les enfants viennent d'être installées à l'esplanade.

**Voici** les coordonnées du nouveau site internet de la commune où vous trouverez toutes les infos utiles régulièrement mises à jour :

<http://agel34.fr>

## Informations

**Le hameau de Cazelles** sera désormais alimenté en eau par une nouvelle canalisation le reliant à la conduite d'entrée du réservoir d'Agel.

**Une subvention** du Conseil Départementale nous a été accordée pour la rénovation de la toiture et des menuiseries extérieures de « la salle des rencontres » (cave basse).

**A la prochaine rentrée**, ceux seront des agents communaux qui animeront le temps des activités périscolaires des écoles d'Agel et d'Aigues-Vives.

**Le transformateur** qui renforcera le réseau d'électricité de la rive droite de la Cesse va être installé.

**Un nouveau container** à verre complète ceux qui étaient à la sortie vers Aigues-Vives.

**Le Tour de France** traversera le village d'Ouest en Est le mercredi 13 juillet. Aucun véhicule ne doit être présent sur son trajet. Des mesures d'enlèvement seront prises contre tout contrevenant.

### SECRETARIAT DE MAIRIE

#### LUNDI MARDI JEUDI

09H-12H30 // 16H30-18H30

#### MERCREDI VENDREDI

09H – 12H30

DU 01/08 AU 15/08/2016

LUN-MAR-MER-JEU-VEN :

uniquement de 11H à 12H

Permanence d'un élu

04.68.91.21.37

[mairie.agel@wanadoo.fr](mailto:mairie.agel@wanadoo.fr)

<http://agel34.fr>

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

04.68.43.70.10

Lundi-mercredi-jeudi-vendredi

14h – 17h

mardi : 09h – 12h

### BIBLIOTHEQUE D'AGEL

Le mercredi 14h - 18h

#### JUILLET – AOUT

Le mercredi 15H30 – 18H00

### URGENCE MAIRIE

samedi dimanche

et jours fériés

06.73.25.80.93

### ETAT CIVIL

Décès de

Mme de la ROUERE

Sylviane le 16 mars.

Mr BENNIRANE Lahcen

Bernard le 23 avril.

Mr TARBOURIECH Gilbert

Le 01 juin.

### PLUVIOMETRIE mm

MARS 2016 / 103

MARS 2015 / 58

AVRIL 2016 / 0

AVRIL 2015 / 68

MAI 2016 / 72

MAI 2015 / 02

JUIN 2016 / 04

JUIN 2015 / 53

## DOSSIER

### **FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ORB-JAUR, PAYS SAINT-PONAI, LE MINERVOIS** **Les élus intercommunaux se mettent en ordre de marche pour appliquer la loi NOTRe. Les discussions ont été entamées avec les représentants des Communautés de communes, en pleine réflexion, le 18 mai à Olonzac.**

Par arrêté du 2 mai 2016, le Préfet de l'Hérault a fixé le périmètre de la nouvelle intercommunalité regroupant les Communautés de communes Orb et Jaur, Pays Saint-Ponais et Le Minervois. Depuis plusieurs mois, les élus de ces collectivités se sont engagés dans la démarche de fusion.

Le comité de pilotage, mis en place pour la création de la future collectivité, s'est réuni pour la troisième fois, le 18 mai 2016 à Olonzac, au siège de la Communauté de communes Le Minervois, sous la présidence de M. Gérard MARCOUIRE.

Cette séance de travail s'est déroulée dans un climat convivial et d'échanges constructifs, à l'image des différentes commissions, permettant de dresser un état des lieux en termes de moyens humains, financiers et techniques.

Les travaux préparatoires ont été effectués lors des différentes réunions des commissions « Administration et Finances », « Développement économique », « Aménagement du territoire », « Enfance, Jeunesse et Sports », « Tourisme », « Culture », « Patrimoine », « Gestion des déchets », « Eau et Assainissement », « Services à la population » et « Communication » ainsi que lors des réunions des présidents et directeurs.

Au terme de cette rencontre, les élus ont retenu la proposition d'une représentation territoriale de 51 membres selon la répartition de droit commun (article L. 5211-6-1 du CGCT) et de l'installation du siège administratif à Saint-Pons de Thomières avec deux entités territoriales, l'une à Olargues et l'autre à Olonzac. Ils ont également sélectionné des propositions de noms pour la future collectivité ; ils ne peuvent être dévoilés au public avant qu'ils n'aient été communiqués à l'ensemble des élus des conseils municipaux, comme les autres informations concernant ce regroupement.

Les 36 communes concernées ayant été destinataires de l'arrêté préfectoral doivent, avant la mi-juillet, se prononcer sur la validation du périmètre proposé par le Préfet, sur le nom de la nouvelle Communauté de Communes, les modalités de représentation et le choix du siège administratif.

La deuxième phase de travail a été programmée dans les semaines à venir. Les commissions vont s'atteler à la préparation des statuts, à la finalisation d'un organigramme fonctionnel, ainsi qu'à l'élaboration d'un projet territorial transversal couvrant l'ensemble des compétences de la future communauté de communes.

Une réunion est déjà prévue le 6 septembre 2016 à Olargues.

Une campagne d'information sera menée tout au long de la procédure dans la presse, les bulletins municipaux, sur les sites Internet des trois collectivités et auprès de la population. Martine OLMOS, Vice-Présidente de la Communauté de communes Le Minervois et Sylvie QUEROL, Vice-Présidente déléguée de la Communauté de communes du Pays Saint-Ponais, sont chargées de la communication de la démarche de fusion.

### **Actualité de la commune**

Le jury du Conseil départemental concernant l'inscription d'Agel au concours « plus belle ma commune » est passé le 15 juin. S'il note avec plaisir chaque année de nouvelles améliorations, il ne manque pas de souligner l'incivilité récurrente des personnes qui laissent errer les chiens librement dans les rues du village.

La commune s'est engagée, dans le cadre de la nouvelle loi sur les produits phytosanitaires, à employer beaucoup moins de désherbant (cette pratique devant disparaître en 2017). Il nous faut apprendre à voir dans la végétation spontanée non pas un manque d'entretien, mais la nature qui reprend ses droits. Cela va impliquer pour l'agent communal plus de travail de tondeuse et de rotofil. En revanche, cette pratique va permettre à la biodiversité de réinvestir cet espace. Les insectes et en particulier les auxiliaires pollinisateurs avaient pratiquement disparus du centre du village. Or cette petite faune est la source même de nourriture des oiseaux et autres mammifères.

**02 JUILLET :**  
REPAS DE L'ETE  
PLACE ST  
PIERRE & PAUL.  
**EURO 2016 :**  
MATCHS DE  
L'EQUIPE DE  
FRANCE SUR  
GRAND  
ECRAN.  
**13 JUILLET :**  
PASSAGE DU  
TOUR DE  
FRANCE.  
**23 JUILLET :**  
SPECTACLE  
« RAMUNSHOW  
».  
**29 JUILLET :**  
« CINEMUSIK »  
balade  
botanique, bar  
à vin, concert,  
projection d'un  
film « SOIREE  
WESTERN »  
**06 AOUT :**  
REPAS DES  
VACANCES  
PLACE ST  
PIERRE & PAUL.  
**SEPTEMBRE :**  
PIQUE NIQUE  
DE LA RENTREE.

**AFIN DE LIBERER  
LES VOIES DE  
CIRCULATION,  
UTILISEZ LES  
PLACES PUBLIQUES  
POUR STATIONNER  
VOS VEHICULES**